

## **Compte-rendu de l'audience « sanitaire » du 30 décembre : Le ministre refuse de répondre aux revendications des personnels FO appelle à préparer la grève interprofessionnelle**

Montreuil, le 30 décembre 2021

Lors du « point sanitaire » organisé par le ministère, le 30 décembre, la FNEC FP-FO a fait l'intervention suivante :

« **Il faut créer les postes nécessaires.** L'affichage gouvernemental du maintien des écoles ouvertes est en parfaite contradiction avec les annonces faites en début de semaine :

➤ **Aucune annonce pour assurer le remplacement des professeurs absents mis à part le recours aux contractuels et aux jeunes retraités de l'Education nationale.** La réalité c'est que vous n'aurez pas de candidats. Vous devez recruter immédiatement tous les collègues sur listes complémentaires et abonder celles-ci autant que nécessaire, ou bien vous n'aurez personne et le problème du manque de personnel va revenir dès la rentrée de façon encore plus criante.

➤ **Aucune annonce pour suspendre les dispositifs d'évaluation d'établissements ou de formations en constellations,** comme le demandent les personnels : les personnels restent confrontés à des dispositifs qu'ils rejettent et qui monopolisent les remplaçants alors que ceux-ci font défaut.

➤ On nous dit qu'il va falloir vivre pendant un certain temps avec le virus, mais vous continuez à détruire les postes pour la rentrée 2022 : les annonces faites au dernier CT Ministériel sur les « moyens » n'ont dupé personne et tout le monde comprend qu'il n'y aura aucune création de postes dans le 1er degré et que les DASEN vont annoncer des centaines de suppressions de classes dans les comités techniques départementaux. Dans le 2<sup>nd</sup> degré, vous maintenez les 410 suppressions de postes d'enseignants.

➤ **Aucune annonce non plus sur la réintégration immédiate de tous les personnels suspendus.** A l'école, comme dans l'hôpital public, on ne peut se payer le luxe de se priver de milliers de personnels soignants, enseignants et psychologues. Que répondez-vous aux deux avis du CHSCT M qui demande la réintégration des infirmières diplômées d'Etat et les psyen suspendus ?

➤ Pour continuer le parallèle avec l'hôpital, Jean Castex a annoncé une prime de 100 euros par mois pour certains infirmiers : 100 euros qui s'ajouteraient au complément indiciaire de 183 euros dans le cadre du Ségur de la Santé : allez-vous augmenter les salaires des personnels de l'Education nationale, confrontés à des situations tellement épouvantables qu'ils se demandent s'ils ne vont pas chercher du travail ailleurs ? Nous appelons les personnels à se joindre à la grève interprofessionnelle le 27 janvier pour le dégel du point d'indice, pour les salaires et l'arrêt des suppressions de postes.

Sans plus de précisions, le ministère a indiqué, concernant les formations et animations pédagogiques : « la suspension d'un certain nombre d'activités ». Pour le reste, il n'a pas répondu à nos demandes.

### **Sur les tests et la gestion des « cas contact » dans le 1<sup>er</sup> degré :**

Le ministère n'a pas répondu à notre demande de clarification suite aux récentes annonces du ministre Blanquer : dès la rentrée le maintien de la classe ouverte pour tous les élèves serait soumis non plus à un test négatif, mais à deux ou trois tests réalisés à plusieurs jours d'intervalles. Ce qui induirait une fermeture de la classe, le temps que tous les élèves se fassent tester plusieurs fois. La FNEC FP-FO a indiqué que cela ajouterait du chaos à la désorganisation actuelle. Le contrôle d'un test unique posait

déjà problème. Le ministre a lui-même mis en doute sa faisabilité en raison des délais de mise en œuvre, et du fait que 50% des familles ne donnent pas l'autorisation parentale requise,...)

### **Mais surtout, concrètement sur le terrain, c'est insupportable.**

C'est une source de conflits entre les personnels et les parents d'élèves : que fait-on avec les élèves déposés par les parents le matin devant l'école et qui n'ont pas leur « pass sanitaire » ? Comment gérer l'arrivée des élèves au compte-goutte, tout au long de la journée, en fonction des résultats de leurs tests ? Concrètement les collègues ne peuvent plus faire classe. C'est insupportable pour les directeurs, du point de vue de la responsabilité, des nouvelles tâches que cela implique : il faudra vérifier deux fois la validité de tel test, les dates, pour accepter le retour en classe de chaque élève ?

Rappelons que le Conseil Constitutionnel avait censuré l'amendement au projet de loi « de vigilance sanitaire » selon lequel « *Les directeurs des établissements d'enseignement scolaire du premier et du second degré peuvent avoir accès aux informations relatives au statut virologique des élèves, à l'existence de contacts avec des personnes contaminées ainsi qu'à leur statut vaccinal.* » En effet, la connaissance de ces informations ne relève pas des compétences des personnels. En demandant aux directeurs d'école de contrôler les tests des élèves, le ministre contourne clairement la loi.

Pour FO, la campagne de test doit être organisée par les autorités sanitaires compétentes, et notamment les agences régionales de santé, et non par les personnels de l'Education Nationale dont ce n'est pas la mission.

### **Sur le télétravail à l'Education nationale :**

La FNEC FP-FO est également intervenue sur la circulaire du 29 décembre 2021 relative au télétravail dans la Fonction publique d'Etat. La ministre De Montchalin voudrait imposer trois jours de télétravail aux agents dont les fonctions le permettent et sous réserve des nécessités de service. Les agents qui le peuvent seront incités à réaliser 4 jours de télétravail.

Pour FO, la possibilité de télétravail doit reposer sur une demande de l'agent, sur le principe du volontariat. Que les personnels qui le souhaitent puissent faire du télétravail, pas de problème, mais cela ne saurait être imposé par l'employeur.

Comme l'a rappelé notre Confédération à la ministre du Travail ce mardi 28 décembre : le télétravail de longue durée soulève lui-même le risque d'isolement néfaste à la santé psychologique, *a fortiori* pour celles et ceux ne disposant pas d'un environnement et de moyens efficaces et confortables de travail à domicile. Le télétravail est par ailleurs impossible en cas de nécessité de garde des enfants à domicile (isolement, fermeture de classe...).

Avant toute mise en œuvre de la circulaire « télétravail », nous demandons la tenue d'un CHSCT ministériel sur cette question. D'autant plus que les négociations dans le Ministère de l'Education nationale ne sont pas encore terminées.

Le ministère a indiqué que la circulaire Fonction publique serait appliquée.

**Face au chaos sans cesse aggravé, la FNEC FP-FO appelle les personnels à se réunir dès la rentrée pour lister les problèmes et dresser les revendications. FO a déposé un préavis de grève jusqu'au 20 février. La FNEC FP-FO appelle les personnels à s'inscrire dans la mobilisation interprofessionnelle à l'appel des Confédérations FO et CGT, avec la FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse, par la grève le 27 janvier.**